

Sujet: [INTERNET] requête Amis du Patrimoine de Ste Maure associés à AGIR A 10

De : MARYVONNE GUITTON <celajo@orange.fr>

Date : Fri, 23 Feb 2018 12:14:21 +0100 (CET)

Pour : pref-ep-2x3voies10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Bonjour Monsieur,

En complément de l'action mise en oeuvre par l'association AGIR A 10, à laquelle nous apportons notre appui en qualité de défenseurs du patrimoine sous toutes ses formes, vous trouverez notre contribution à cette action.

Bonne réception et merci pour votre écoute

Maryvonne Guitton - présidente APSM - tel 02 47 65 47 85

lettre Commissaire-Rnquêteur fév 2018.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--	---



*Société des Amis du Patrimoine de Sainte-Maure et
de sa région*

Siège social : Mairie

37800 – SAINTE-MAURE- DE-TOURAINÉ

Sainte-Maure, le 21 février 2018

Objet : Enquête publique sur l'aménagement

à 2x3 voies de l'autoroute A10

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Créée le 1^{er} novembre 1999, la Société des Amis du Patrimoine de Saint-Maure et de sa région, que je préside depuis 2014, a pour but « de défendre, faire connaître et mettre en valeur les richesses mobilières et immobilières du patrimoine historique, archéologique, architectural et paysager de Sainte-Maure-de-Touraine et de sa région ».

C'est dans ce cadre que nous avons apporté notre soutien aux membres de l'association AGIR A 10, association créée afin de contribuer à une meilleure intégration du projet, en particulier pour les riverains.

La vallée de Courtineau possède tous les critères que notre association défend ardemment concernant la protection du patrimoine sous toutes ses formes.

Un important travail recensant ces dernières a été réalisé par Monsieur Jean-Paul DESACHE, Avocat honoraire au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et Monsieur Michel GESLIN, principal de collège à la retraite, Vice Président de la Société des Amis du Musée du Grand-Pressigny et résidant dans cette vallée de Courtineau. Je précise que ces deux personnes sont adhérentes à notre Société.

Richesses architecturales : l'habitat troglodyte, les moulins, pas moins de six, qui jalonnent ce site nous laissent une trace importante de ce lieu de vie jusqu'au début du XX^e siècle. Si les caves troglodytes sont en partie des résidences secondaires, les résidants sont nombreux comme en fait foi la création de l'association AGIR A 10.

- ✓ La Chapelle de Notre-Dame de Lorette, qui située sur un chemin de Compostelle, anime encore aujourd'hui cette vallée. Site inscrit.
- ✓ Le petit patrimoine : sarcophages, cabane de carrier (site en cours d'inscription), calvaires, fontaines.
- ✓ L'Eperon barré des deux Manses, site inscrit.
- ✓ Le souterrain refuge de Pont Goubault.

Richesses archéologiques : les carrières d'extraction de sarcophages.

Nous participons actuellement à une réflexion avec l'association Mémoire et Patrimoine de Saint Epain et l'association des habitants de la vallée en vue d'un classement sous une forme adaptée à l'ensemble de cette vallée. Cela appelle bien sûr un traitement de grande qualité du viaduc de franchissement par l'autoroute A10.

Dans ces conditions, nous demandons que toutes des dispositions pertinentes soient prises dans le cadre de l'élargissement de l'A10, afin de contribuer à la protection et à la valorisation de ce patrimoine culturel exceptionnel.

Vous remerciant de prendre en compte cet état des lieux non exhaustif, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nos respectueuses salutations.

La Présidente, Maryvonne GUITTON